

Guide à l'intention des médecins de premier recours

Traitement de l'hépatite C auprès du médecin de famille

Une infection chronique par l'hépatite C est aujourd'hui facilement guérissable. Un traitement à l'aide de médicaments antiviraux dure 8 à 12 semaines, conduit à la guérison dans plus de 96 pour cent des cas et est pris en charge par l'assurance de base. Aujourd'hui, ce traitement peut également être effectué dans le cabinet du médecin de famille. Depuis peu, la prescription peut également être effectuée directement par les médecins de premier recours. De nombreux médecins de famille apprécient toutefois d'être accompagnés par un spécialiste. HepCare simplifie la thérapie dans le cabinet du médecin de famille.

32 000 personnes – dont un tiers ne sont pas dépistées

Environ un tiers des quelque 32 000 personnes en Suisse atteintes d'hépatite C ne sont pas au courant de leur infection. Un grand nombre de personnes testées positives ne sont pas encore traitées.

Pourquoi traiter ?

Si elle n'est pas traitée, une hépatite C chronique peut entraîner une cirrhose et un cancer du foie, mais aussi, quel que soit le degré d'atteinte du foie, le diabète, des maladies cardiovasculaires et d'autres manifestations extrahépatiques. Voilà pourquoi une hépatite C devrait être traitée dans tous les cas et le plus rapidement possible. Un traitement simple permet d'aider efficacement le patient qui en est atteint et de prévenir de graves complications.

Diagnostic et traitement

Groupes à risque

Les personnes suivantes présentent un risque d'infection accru et devraient être dépistées :

- consommateurs de drogues (par injection ou par le nez) actuels ou anciens
- patients avec transaminases élevées
- personnes présentant certains symptômes (voir ci-contre)
- personnes avec des tatouages ou piercings réalisés dans des conditions non stériles
- personnes ayant reçu des produits sanguins en Suisse avant 1992
- personnes séropositives
- femmes enceintes
- (anciens) détenus
- patients ayant subi des interventions dans des pays où l'hygiène est précaire
- personnes provenant de pays de forte endémie

Le réseau Stratégie hépatite suisse recommande par ailleurs de soumettre une fois dans leur vie les personnes nées entre 1950 et 1985 à un dépistage de l'hépatite C. En effet, 75 pour cent des infections liées à ce virus touchent ce groupe d'âge. Le check-up ou le dépistage du cancer du côlon constituent des occasions propices.

Il faut porter aussi une attention spéciale aux immigrants italiens et espagnols de la première génération, âgés de plus de 60 ans, étant donné qu'ils sont particulièrement touchés par l'hépatite C.

Symptômes

Les symptômes d'une hépatite C sont fréquents. Ils peuvent altérer la qualité de vie, voire entraver la capacité de travail. Dans bien des cas, les personnes atteintes ne les associent pas à l'hépatite C car ils ne sont pas spécifiques. Les symptômes les plus fréquents sont :

- forte fatigue
- troubles de la concentration
- douleurs ou pression dans la partie supérieure de l'abdomen
- dépression
- douleurs dans les membres ou les articulations

Si l'origine de ces symptômes n'est pas claire, il convient d'envisager un dépistage de l'hépatite C.

Dépistage

Le diagnostic d'hépatite C est posé à l'aide d'un test simple de dépistage des anticorps dans le sang. Si le résultat est positif, la présence du virus doit être confirmée (HCV RNA). Quelque 20 à 30 pour cent des hépatites C aiguës guérissent spontanément. Si le virus ne disparaît pas de lui-même au bout de six mois, on a affaire à une infection chronique.

L'hépatite C est une maladie à déclaration obligatoire. N'oubliez pas d'annoncer un diagnostic positif au médecin cantonal. Les formulaires de déclaration se trouvent sur le [site de l'Office fédéral de la santé publique](#).

Traitement auprès du médecin de famille : guide en cinq étapes

1 Information et consentement du patient

Informez le patient de la possibilité qu'il a de faire le traitement directement chez vous. Le dépliant HepCare intitulé « Tester, traiter, être guéri ! » pour les patients peut vous aider dans cette démarche. Important : si vous optez pour une consultation sur dossier, le patient recevra également une facture du ou de la spécialiste.

2 Choix du spécialiste

Après l'obtention du consentement du patient, il vous est possible de faire appel à un spécialiste pour l'établissement de la prescription et le conseil. HepCare tient une liste des spécialistes qui collaborent au projet. Vous la trouvez sur www.hepcare.ch.

3 Indications pour le dossier du patient

La liste de contrôle HepCare (à télécharger sur www.hepcare.ch) vous aide à réunir les données nécessaires pour le dossier du patient. Le score APRI associant les transaminases et les plaquettes permet d'évaluer la nécessité ou non de procéder à une élastographie du foie. En cas de score APRI ≥ 1 – déterminable à l'aide de la check-list HepCare –, de consommation d'alcool à risque ou de lésions hépatiques déjà existantes, un tel examen devrait être effectué afin de détecter une éventuelle cirrhose du foie. Si la valeur du score APRI est comprise entre 0,5 et 1, un fibroscan doit être envisagé. En cas de cirrhose du foie ou si le patient a des antécédents médicaux, il est recommandé d'adresser le patient à un spécialiste. Les spécialistes de l'initiative Hep-

Care disposent de tels appareils de mesure. Vous trouverez une liste d'adresses sur www.hepcare.ch.

4 Evaluation par le spécialiste

Le dossier du patient est ensuite envoyé au spécialiste HepCare. Celui-ci l'examine et établit sur demande la prescription pour les médicaments contre l'hépatite C. Il vous conseille également au cas où un suivi serait nécessaire et se tient à votre disposition pour toute question. Il facture ses propres frais de consilium sur dossier directement à la caisse-maladie.

5 Vous réalisez le traitement contre l'hépatite C

Si, en cours de traitement, vous devez prescrire des médicaments supplémentaires, il vous faut vérifier leur potentiel d'interaction avec les médicaments contre l'hépatite C sur www.hep-druginteractions.org. Le patient peut être convoqué pour un contrôle de laboratoire (hémogramme, transaminases, créatinine, ARN du VHC) deux semaines après le début du traitement. Cela peut être utile pour soutenir l'observance du traitement. Chez les patients dont l'observance du traitement est considérablement réduite, il vaut la peine de procéder à de brefs contrôles réguliers pendant le traitement. Le contrôle final a lieu au plus tôt douze semaines après la fin du traitement. On mesure alors la charge virale. Si le patient est exempt de virus, il est guéri. Certains patients requièrent un suivi régulier, notamment ceux qui présentaient des lésions hépatiques à un stade avancé. Le spécialiste est à même de vous conseiller.

Adresses et contact

Vous trouvez sur hepcare.ch une liste de spécialistes qui se tiennent à disposition dans le cadre du projet HepCare. Le spécialiste signe une convention avec la direction du projet HepCare et déclare les traitements effectués sous forme anonyme à des fins de contrôle.

La liste est complétée en permanence. Si vous connaissez d'autres spécialistes désireux de participer au projet, nous vous prions de prendre contact avec nous.

HepCare est un projet d'Hépatite Suisse.

Hépatite Suisse
Schützengasse 31
8001 Zurich

Tél. : 058 360 50 00
Courriel : info@hepatitis-schweiz.ch
www.hepatite-suisse.ch
www.hepcare.ch

De patient à patient :
l'Association Hépatite C Suisse donne
des conseils.

Courriel : info@hepc.ch
www.hepc.ch

Avec l'aimable soutien de :

abbvie



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



GILEAD



Kanton Zürich
Gesundheitsdirektion

Departement fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Partenaire :

medix



patientube®



Association Hépatite C Suisse